



S.E.S.S.A.D. de la Duchère

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

INTRODUCTION

Ce rapport d'activité est la transcription de nos actions en lien avec les projets politiques et le budget alloué.

Rappel

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de la Duchère a un agrément autorisant un accueil d'enfants et d'adolescents âgés de 4 à 20 ans. Ceux-ci présentent des troubles du comportement et/ou des troubles cognitifs sévères. Il s'agit d'enfants dont *les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées, qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe plus ou moins gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages*»

Les enfants et adolescents sont orientés par la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées du Rhône (MDMPH) sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le SESSAD de la Duchère a ouvert ses portes le 15 février 2010 avec un financement initial de 15 places pour 35 places autorisées. Le financement de 10 places supplémentaires a été accordé le 1^{er} janvier 2012. Le financement des 10 places restantes, pour un passage définitif aux 35 places autorisées, est effectif depuis le 1^{er} février 2014.

Depuis 2015, l'activité du SESSAD repose donc sur une capacité de 35 places dont 5 dédiées à un PCPE/CAP (Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire).

L'expérimentation du dispositif CAP initiée par l'ARS et l'Education Nationale le 1^{er} février 2014 est devenue pérenne dans le cadre des PCPE sur l'année 2018. Un rapport d'activité spécifique est créé pour ce dispositif annexé à ce rapport d'activité. Ce partenariat rapproché avec certains établissements scolaires permet d'apporter un soutien particulier aux équipes de collèges ou d'écoles primaires ou maternelles, équipes confrontées à des enfants et adolescents présentant des difficultés importantes de comportement, en attente ou non d'orientation sur le secteur médico-social.

Une année marquée par des changements associatifs et de gouvernance

L'année 2019 a été marquée par l'absorption de l'association OLPPR par les PEP69/ML.

Dans ce cadre et dès la rentrée scolaire 2019-2020, une nouvelle gouvernance associative a été mise en place, favorisant une organisation par secteur d'activité. Dans ce cadre, le SESSAD de La Duchère a été rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

Un secteur DITEP a été créé au sein de l'association et placé sous la direction d'un directeur de secteur. Ce secteur est composé de 3 DITEP, placé chacun sous la responsabilité d'un directeur :

- Le DITEP de La Cristallerie à GIVORS ;
- Le DITEP de Gerland à LYON ;
- Le DITEP de Villeurbanne- SESSAD de La Duchère.

Le rattachement du SESSAD de La Duchère au DITEP de VILLEURBANNE a été anticipé permettant dès juin 2019 d'organiser dans l'organisation des journées d'ouverture du SESSAD des temps communs de réunions de travail entre les équipes cinq samedis matins durant l'année scolaire 2019-2020.

Ces temps auxquels s'ajoutent depuis cette rentrée scolaire d'autres espaces de réunion ont permis l'amorce d'un travail de co-construction :

- En réponses aux besoins des équipes et en particulier celle du SESSAD de La Duchère au vue du contexte institutionnel : des échanges sur les pratiques professionnelles et la mise en œuvre en DITEP.
- En réponses aux contraintes budgétaires dans la gestion des ressources humaines : une réorganisation des postes d'encadrement dans le périmètre du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère.

A ce jour, la diversification et la fluidité dans les réponses à apporter à un enfant/adolescent du SESSAD de La Duchère dans une dimension en Dispositif ITEP nous confrontent et confrontent les familles elles-mêmes à l'éloignement géographique entre La Duchère et VILLEURBANNE.

I – DESCRIPTIF DE LA POPULATION ACCUEILLIE ET NOTIFIEE

File active

file active 2019			
nombre des situations en cours au 01/01/2019	admissions	sortants	Total file active
38	12	10	50

Au 31 décembre 2019, nous accompagnons 38 situations, dont deux enfants de moins de 7 ans (soit 1.35 jeunes par place d'agrément).

Cette année, nous avons procédé à 12 admissions. Le nombre d'admission évolue avec l'évolution du taux d'occupation et est donc en augmentation (2018 : 11 admissions pour 8 sortants, 2017 : 15 admissions pour 7 sortants, 2016 : 8 admissions pour 13 sortants, 2015 : 6 admissions pour 4 sortants).

La file active est toujours en augmentation soit + 4 jeunes par rapport à 2018 (46 jeunes), soit + 8 jeunes par rapport à 2017 (42 jeunes), soit + 10 jeunes par rapport à 2016 (10 jeunes).

Nous notons également que le nombre de jeunes sortants du SESSAD est variable sur ces dernières années : 10 sorties contre 8 en 2018, 7 en 2017 et 13 en 2016.

Ces sorties sont essentiellement liées à des accompagnements pour lesquels :

- Le suivi n'est plus autant nécessaire, même si parfois il resterait encore des points à travailler. Les jeunes sont parfois en saturation d'un accompagnement qui a pu durer sur de nombreuses années.
- Des réorientations co-construites avec la famille (3 jeunes en vue d'une orientation ITEP dont un enfant qui a pu bénéficier des modalités DITEP en premier lieu (UAR et séquentiel en semi-internat)).
- Une fin d'accompagnement à la demande de la famille elle-même suite à une Information Préoccupante effectuée par l'équipe du SESSAD (suivi de moins d'une année de l'enfant).
- Un manque d'adhésion de certains jeunes à leur projet personnalisé d'accompagnement et plus globalement au projet de soin du service (deux jeunes).
- Un déménagement (un jeune a déménagé sur un autre département).

La procédure d'admission reste parfois longue avec certaines familles. Elle peut durer jusqu'à 4 mois, car ces dernières n'honorent pas toujours les rendez-vous proposés, soit par omission, soit du fait qu'il n'est pas toujours simple pour elles de faire appel au SESSAD. En effet, les familles que nous accompagnons rencontrent souvent des difficultés sociales et/ou psychiques auxquelles nous tentons de nous adapter. Les admissions ont donc demandé souvent plus de temps et de disponibilité des professionnels avant d'aboutir à leur formalisation.

En 2019, deux admissions n'ont pu aboutir faute de présence de la famille pour l'une au premier rendez-vous et pour l'autre au rendez-vous avec le médecin et la psychologue et ce malgré les différents rendez-vous proposés, l'anticipation de l'AEA (qui s'est terminée avant l'admission) et l'accompagnement de l'ITEP qui avait suivi le jeune en amont.

Afin de gagner en efficacité et dans un souci de nous adapter aux besoins des familles, nous avons revu notre processus d'admission. Pour simplifier les démarches et permettre une meilleure adhésion des familles, nous proposons deux temps forts. Un premier sous la forme d'une réunion collective des familles pour présenter l'accompagnement proposé par le SESSAD en présence de la direction adjointe et de l'assistante sociale. Suite à cela, les familles, qui souhaitent continuer le processus d'admission, signifient explicitement leurs souhaits. Un second temps est proposé, lors d'un rendez-vous individuel de la famille et de l'enfant avec le médecin pédopsychiatre, la directrice- adjointe, l'assistante sociale dans un premier temps à l'issue duquel l'enfant est reçu individuellement ensuite par la psychologue pour recueillir son avis et sa demande.

Ce processus d'admission a pu se mettre en place sur le mois de décembre 2019.

✚ **Caractéristiques des jeunes accueillis et notifiés.**

Les notifications reçues dans l'année 2019												
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	total
1	0	3	1	4	2	2	1	1	1	3	2	21
Les prises de contact à l'initiative des parents												
2	1	2	2	3	2	2	0	2	1	1	7	25
Les relances à l'initiative du SESSAD												
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2018</i>												57
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2017</i>												35
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2016</i>												28
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2015</i>												37

Le nombre de notifications reçues cette année pour le SESSAD de la Duchère est de 21 contre 57 l'année dernière (sans compter les renouvellements des notifications des enfants admis au SESSAD). Nous émettons l'hypothèse que la hausse des notifications en 2018 pourrait être liée aux retards pris en 2017 par les gestionnaires de la MDMPH dans le traitement des dossiers et aux notifications désormais établies par la MDMPH en DITEP. Cela a eu de ce fait un impact sur le nombre de notifications en 2018. C'est en tout cas un point de vigilance et d'alerte sur lequel nous travaillerons en 2020.

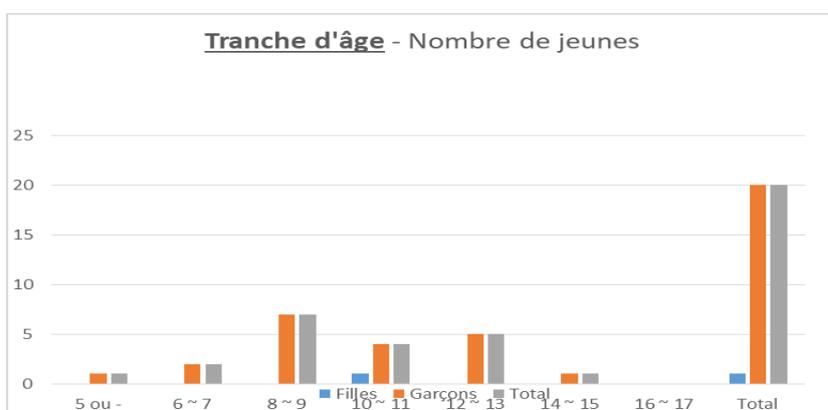
Nous avons eu 25 familles, qui nous ont contactés (ou par l'intermédiaire d'un service social ou de protection de l'enfance) cette année contre 36 l'année dernière.

Le SESSAD n'effectue pas de premier contact à réception de la notification MDMPH auprès des familles, mais reste à l'écoute des sollicitations des partenaires (éducation nationale, services sociaux...). De ce fait, des familles ont pu être reçues pour présenter les missions du SESSAD.

Depuis 2014, le SESSAD attend que la famille contacte le service dès qu'ils ont reçu la notification. D'une manière générale, lorsqu'une place est vacante, la famille est contactée par le service. En effet, la démarche d'admission mobilise fortement la famille et l'enfant dans l'expression de leur demande, attente et histoire (familiale, de l'enfant dans sa famille et dans son histoire scolaire). Aussi, il n'est pas souhaitable d'engager trop tôt afin d'éviter la répétition un échange si le SESSAD n'est pas en mesure de proposer une place.

Par contre, nous avons systématiquement des jeunes sur liste d'attente, leur nombre varie dans le courant de l'année. 19 nouveaux enfants étaient inscrits sur cette liste pour l'année 2019 (enfants dont les parents ont contacté le service).

Age des enfants et adolescents notifiés (à date de réception de la notification)			
	Garçons	Filles	Total
- 6 ans	1	0	1
6 -10 ans	9	0	9
10-12 ans	4	1	5
12-14 ans	5	0	5
14-16 ans	1	0	1
16-20 ans	0	0	0
Total	20	1	21



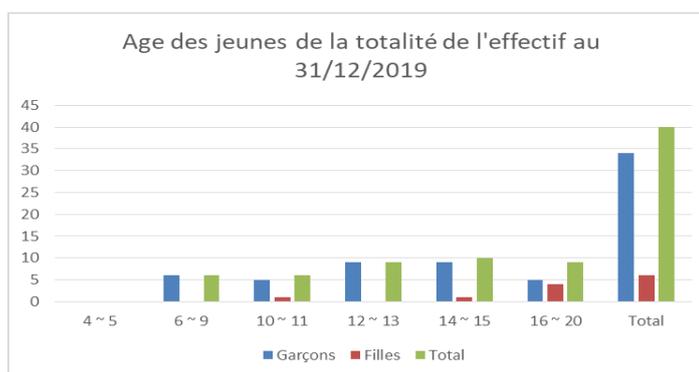
En 2019, 90.47 % des enfants notifiés pour le SESSAD se situent dans la tranche d'âge de 6 à 14 ans (soit 19 enfants) contre 80.7 % en 2018 (soit 46 adolescents), et plus particulièrement la tranche 6-12 ans pour 66,66%.

Comme l'année dernière, la majorité des sollicitations auprès de la MDMPH, pour lesquelles une orientation au SESSAD est notifiée, concerne donc des enfants en école primaire ou au moment de leur première année au collège. Nous notons aussi qu'au-delà des 12 ans, la plupart des notifications correspondent à la tranche d'âge de 12-14 ans soit 5 demandes en 2019 contre 11 en 2018.

Malgré un agrément d'accueil pour des enfants à partir de 4 ans, nous ne recevons que très peu de notifications pour des enfants âgés de moins de 6 ans (1 en 2019, 7 en 2018, 3 en 2017, 1 en 2016, aucune notification en 2014 et 2015).

En 2019, **le nombre de notifications pour les filles reste toujours aussi inférieur au nombre de notifications pour les garçons.** Sur 2019, nous notons 95,24 % de notifications pour les garçons (soit 20 notifications contre 53 en 2018) et 4,76% pour les filles (soit 1 notifications contre 4 en 2018). Si nous observons une légère augmentation du nombre de notifications pour des filles en 2018, nous pouvons pointer à nouveau une baisse en 2019.

Age des enfants/adolescents de la totalité de l'effectif au 31/12/2019						
	4-5 ans	6-9 ans	10-15 ans	16-18 ans	>18 ans	Total
Garçons	0	6	23	4	1	34
Filles	0	0	2	2	2	6
Total	0	6	25	6	3	40



Au 31 décembre 2019, sur les 40 enfants et adolescents suivis, seulement 6 ont moins de 10 ans (8 en 2019). Ce chiffre reste une constante avec un variable de 5 à 8. Nous accompagnons 3 enfants qui ont entre 6 et 7 ans dont un enfant qui a été accueilli au SESSAD depuis l'âge de 4 ans et demi.

Nous confirmons encore cette année la tendance vers l'accueil plus conséquent de collégiens (10-15 ans) depuis ces 4 dernières années soit 62,5 % des suivis contre 44,73% en 2018. Mais nous pouvons observer moins de jeunes accompagnés à fin 2019 pour les 16-18 ans (6 jeunes en 2019 contre 13 en 2018).

Par contre, nous accompagnons pour la première fois 3 jeunes qui ont atteint la majorité. Ce sont des jeunes qui sont accueillis au SESSAD depuis plusieurs années et pour lesquels l'évolution est lente ou parfois freinée par un contexte familial et scolaire complexe. Un jeune n'a pas souhaité poursuivre sa scolarité malgré des compétences scolaires et sociales lui permettant d'obtenir un CAP. Il a depuis trouvé un travail en CDD.

Nous continuons à trouver de nouveaux partenariats notamment au niveau de l'insertion professionnelle.

Nous travaillons avec 5 écoles primaires, 8 collèges et 4 lycées, une MFR et le centre de formation du Château de la Barge, soit 19 établissements contre 22 l'année dernière.

Pathologies

Les jeunes accueillis étant dans une période de vie en évolution (enfance et adolescence), il n'est pas aisé de classer les enfants ou les adolescents dans telle ou telle catégorie d'une part en raison de leur âge et d'autre part, du fait que certains d'entre eux peuvent correspondre à plusieurs types de troubles. Le médecin du service a donc fait le choix de privilégier le trouble dominant.

répartition de l'ensemble des enfants ou adolescents suivis en 2019 par catégorie en fonction des troubles en référence de la classification CFTMEA									
trouble en variation de la normale	autisme et troubles psychologiques	troubles névrotiques	pathologies limites, troubles de la personnalité	troubles réactionnels	déficiences mentales	troubles spécifiques du développement et des fonctions instrumentales	troubles des conduites et des comportements	troubles à expression somatique	total
0	2	1	15	0	2	8	21	1	50

Les deux catégories majoritaires de trouble dominant sont *les troubles des conduites et des comportements* (21) et *les pathologies limites et troubles de la personnalité* (15) ce qui paraît tout à fait conforme à l'agrément du service et constant par rapport à l'année précédente (18 et 17 enfants dans chaque catégories pour 46 enfants).

HOSPITALISATIONS EN 2019		
	Nombre de jeunes	Durée totale en jours d'hospitalisation
secteur psychiatrique	1	30 j sans compter les demi-journées en hôpital de jour à partir d'octobre (soit 2 par semaine)
autres services	3	15 j

Nous avons eu un jeune hospitalisé en psychiatrie en cours d'année et 2 jeunes hospitalisés pour des problèmes de santé (intervention chirurgicale, pose de corset et suivi par rapport à l'asthme).

✚ Secteur géographique des jeunes accueillis et notifiés.

Secteur géographique des enfants et ou adolescents notifiés	
Lyon 9ème	9
Lyon 5ème	4
Craponne	1
Ecully	4
Limonest	1
Rillieux La Pape	1
Tassin	1
Total	21

sectorisation des admissions réalisées en 2019				
domicile	lieu scolarisation	Garçons	filles	Total
Lyon 9ème	Lyon 9ème	5	0	5
Lyon 9ème	Champagne au Mont d'Or	1	0	1
Ecully	Ecully	2	2	4
Ecully	Lyon 9	1	0	1
Ecully	Champagne au Mont D'Or	1	0	1
Total		10	2	12

Le projet de SESSAD sur la Duchère s'est construit dans le cadre d'un partenariat avec différentes instances engagées autour de la problématique de l'enfant en difficulté et de sa famille du 9e arrondissement de LYON, notamment avec le C.L.S.M. du 9^e.

Aussi le SESSAD de la Duchère, depuis son ouverture, s'adresse avant tout à des enfants ou à des adolescents scolarisés sur le 9^{ème} arrondissement (ou dans les collèges à proximité). La proximité géographique avec les familles et avec les différents partenaires contribuent à un accompagnement efficace. La connaissance accrue entre partenaires favorisant l'action de tous au bénéfice du jeune accompagné.

Cependant, nous sommes soucieux, comme l'indique les chiffres ci-dessus, de répondre plus globalement aux besoins de notre territoire et des arrondissements et communes limitrophes au service.

Cette année 2019, nous avons reçu 9 notifications provenant de jeunes habitants le 9^e contre 22 en 2018 soit 42,85% des notifications reçues en 2019. Avec Ecully et Limonest, nous sommes à 66,66% des notifications reçues correspondantes à notre secteur d'intervention.

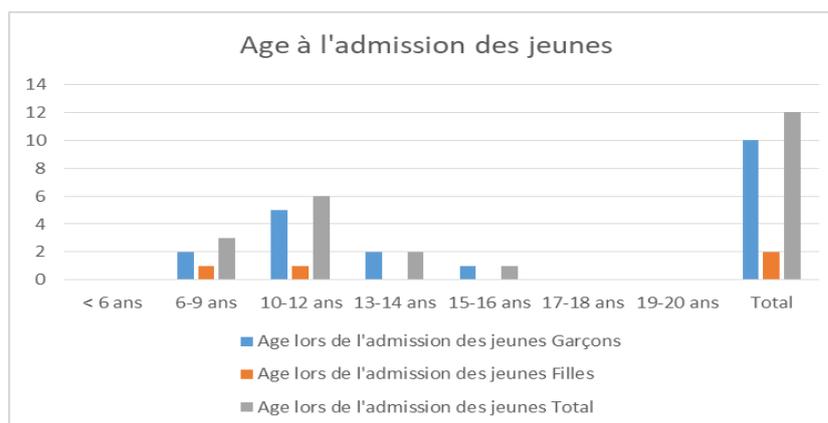
Les admissions réalisées en 2019 sont pour la moitié domiciliées sur Lyon 9^e (6 sur 12 admissions), pour les autres, elles se situent dans une proximité par le domicile (les 6 autres admissions) avec une scolarité proche (Lyon 9, Ecully ou Champagne au Mont d'Or (collège)).

 **Jeunes accueillis entrants.**

Provenance des adolescents admis en 2019	
SESSAD	0
ITEP	0
autres ESMS	0
milieu familial	12
Total	12

Cette année 2019, la majorité des enfants admis viennent de leur milieu familial sans accompagnement antérieur par un établissement ou un service médico-social.

Age lors de l'admission des jeunes			
Age	Garçons	Filles	Total
-6 ans	0	0	0
6 -10 ans	2	1	3
10-12 ans	5	1	6
13-14 ans	2	0	2
15-16 ans	1	0	1
17-18 ans	0	0	0
19-20 ans	0	0	0
Total	10	2	12



En 2019, 11 admissions sur 12 concernent des enfants de moins de 14 ans, contre 8 en 2018 sur les 11 enfants admis. Le ratio reste majoritaire sur cette tranche d'âge. Cependant sur les 12 admissions, nous comptons 7 enfants, âgés entre 6 et 12 ans, soit un peu plus de la moitié des admissions, avec un peu plus d'admissions pour la tranche d'âge 10-12 ans (5) par rapport à 2018 où l'on en comptait que 2.

Nous n'avons pas eu cette année d'admission de jeunes de moins de 6 ans et de jeunes de plus de 16 ans. La plupart des admissions concernent toujours essentiellement des garçons : 10 garçons pour 2 filles.

3 familles sur 12 jeunes accueillis sont suivies par un partenaire, les 3 par le CMP dont 1 suivi administratif (TREMA) dans le cadre d'une AEA et 1 suivi dans le cadre d'une AEMO. 2 familles admises sont également en cours d'évaluation suite à une IP.

Procédures d'admission							
nombre total de situations d'enfants ou d'adolescents		Total	Refus d'admission par le SESSAD	Refus d'admission par les parents	Admissions		Total
Garçons	Filles				Garçon	Fille	
12	2	14	0	2	10	2	14

14 procédures d'admission ont été réalisées sur cette année 2019, 12 admissions ont été validées et 2 procédures d'admission n'ont pu arriver à leur terme du fait de l'absence des familles au 1^{er} rendez-vous pour l'une et au 2^e rendez-vous pour l'autre malgré plusieurs rendez-vous proposés.

Cela représente une démarche de travail importante pour la direction, l'assistante sociale, le médecin psychiatre et la psychologue, à la fois pour mener à bien la démarche (cela représente au moins 3 rendez-vous initiaux, une commission d'admission et une rencontre pour finaliser l'admission). Il s'agit aussi d'intégrer ensuite le jeune dans le dispositif d'accompagnement (présentation du jeune en équipe, accueil de la famille et du jeune par le référent, rencontre à domicile par l'assistante sociale...).

La nouvelle procédure d'accueil mise en place fin décembre (une réunion d'information collective, une rencontre médecin, direction, assistante sociale puis rencontre du jeune par la psychologue) va certainement permettre de simplifier les premières démarches dans la rencontre avec les familles.

Au final, 12 jeunes ont pu être accueillis au SESSAD en 2019.

Les difficultés énoncées dans les entretiens d'admission ont attirés aux difficultés relationnelles, attentionnelles, organisationnelles. Il est aussi transmis des agitations motrices, des épisodes de violence, des troubles de la personnalité, de l'absentéisme scolaires, des retards dans les apprentissages.

✚ Jeunes accueillis sortants.

Age des sortants en 2019	
âge	nombre d'enfants ou adolescents
<i>moins de 6 ans</i>	0
<i>entre 6 et 9 ans</i>	1
<i>entre 10 et 11 ans</i>	0
<i>entre 12 et 13 ans</i>	3
<i>entre 14 et 15 ans</i>	4
<i>entre 16 et 20 ans</i>	2
Total	10

Cette année 2019, ce sont essentiellement des jeunes de plus de 12 ans qui ont été sortants et comme l'année dernière cela concerne plus particulièrement les tranches d'âges 12-13 ans et 14-15 ans.

motifs des fins de prise en charge	
Réorientation ITEP	3
Réorientation IME	0
Autre réorientation	1
Rupture d'adhésion de l'adolescent ou des parents	3
Déménagement	1
Evolution positive	2
TOTAL	10
Dont exclusions prononcées par le service	
	0

10 jeunes sont sortis du SESSAD sur l'année 2019 :

- ✓ 3 suite à une orientation en ITEP accompagnée par le SESSAD
- ✓ 1 suite à une orientation au centre de formation du Château de la Barge
- ✓ 3 suite à une rupture d'adhésion : 2 de la part des jeunes et 1 de la part des parents (suite à une IP)

- ✓ 2 suite à une fin d'accompagnement décidé par la famille et le SESSAD, évolution plutôt positive même s'il resterait certains points à soutenir.
- ✓ 1 suite à un déménagement.

Sur les 10 jeunes sortis cette année, aucun n'est sorti, à la demande du SESSAD, dans une situation de "rupture" ou d'exclusion. Ceux-ci ont poursuivi leur scolarité à temps plein (3 en ITEP, 1 au Château de la Barge, 1 en CM1, 1 en 3^e ordinaire, 2 en 5^e et 3^e SEGPA, 1 en 1^{ère} année CAP cuisine en apprentissage, 1 en 1^{ère} année BTS comptabilité (il a quitté le domicile familial pour prendre une chambre dans un CROUS)).

Nous sommes soucieux d'accompagner ces sorties du SESSAD, en veillant à soutenir et garantir une continuité dans le parcours du jeune à l'issu. Aussi, les réorientations vers d'autres structures médico-social ou les services de droit commun lorsqu'elles sont nécessaires font l'objet d'un accompagnement conjoint de l'assistante sociale et l'éducateur en proximité du jeune et sa famille.

Durée d'accompagnement.

Durées d'accompagnement en SESSAD				Durée Moyenne en jours		
<i>Enfants ou adolescents suivis au 31/12/2019</i>		<i>Enfants ou adolescents sortants en 2019</i>		<i>nombre total de sortants</i>	<i>durée totale en jours calendaires</i>	<i>Moyenne</i>
< 1 an	12	< 1 an	0	10	11483	1148,3
> 1 an et < 2ans	8	> 1 an et < 2ans	3			
> 2ans et < 3ans	10	> 2ans et < 3ans	2			
> 3 ans et < 4 ans	3	> 3 ans et < 4 ans	1			
> 4 ans et < 5 ans	2	> 4 ans et < 5 ans	0			
> 5ans et < 6 ans	2	> 5ans et < 6 ans	3			
> 6 ans	3	> 6 ans	1			
Total	40	Total	10			

Nous notons pour cette année 2019, que la durée d'accompagnement moyenne pour les sortants est de 1148,3 jours alors qu'elle était de 935,5 jours en 2018. La durée d'accompagnement est beaucoup plus élevée que l'année dernière. La grande majorité des jeunes (33 sur 40) ont un suivi inférieur à 4 ans cette année notamment par le fait de 12 nouvelles admissions, et nous avons par contre 7 jeunes qui sont suivis depuis plus de 4 ans dont 5 jeunes depuis plus de 6 ans et 4 jeunes depuis 2010 et 2012. Pour certains jeunes, l'évolution est très lente et l'orientation reste difficile, ce sont des jeunes qui sont souvent vulnérables du fait de leur pathologie et/ou d'une situation familiale très complexe.

 **Scolarisation**

Répartition de l'ensemble des enfants ou adolescents suivis en 2019 par type de scolarisation				Situation au regard de la scolarité pour les enfants ou adolescents sortants en 2019			Age des sortants en 2019	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Age	Nombre d'enfants et d'adolescents
Ecole maternelle	0	0	0	0	0	0	Moins de 6 ans	0
Ecole primaire	8	1	9	1	0	1	Entre 6 et 10 ans	1
Collège classe ordinaire	14	1	15	4	0	4	Entre 10 et 12 ans	0
SEGPA	2	1	3	1	1	2	Entre 12 et 16 ans	7
ULIS	2	0	2	0	1	1	Entre 16 et 18 ans	1
Lycée	1	0	1	1	0	1	Entre 18 et 20 ans	1
Lycée professionnel	3	1	4				20 ans	0
Apprentissage/alternance	1	0	1				Total	10
1A9ccompagnement mission locale	0	0	0					
déscolarisation	1	3	4					
emploi	1	0	1					
autres	0	0	0	1	0	1		
secteur protégé	0	0	0					
réorientation ESMS	0	0	0	0	0	0		
Total	33	7	40	8	2	10		

Cette année 2019, **5 jeunes étaient déscolarisés en fin d'année** :

- 1 jeune majeur a trouvé un emploi en CDD à la piscine municipale sur le quartier de la Duchère,
- 1 jeune (17 ans) est suivie par la mission locale en collaboration avec son éducatrice référente pour l'inscrire dans des stages de formation ou en ESAT,
- 1 jeune (17 ans) en phobie scolaire dans le passé, qui avait pu reprendre confiance dans sa scolarité en 3^e ULIS, a décroché à nouveau au moment de son passage dans en CAP maçonnerie dans le cadre d'un apprentissage.
- 1 jeune majeure n'arrive pas à s'inscrire dans un projet même de stage, refusant toute orientation en ESAT, dans le déni de ses difficultés, une demande de tutelle a été faite auprès du procureur par le SESSAD.

- 1 jeune majeure est remobilisée au niveau de l'autonomie pour les transports en commun, car cela freine son orientation dans l'insertion professionnelle.

Un jeune est orienté à la rentrée de septembre dans un CAP agent polyvalent de restauration, en alternance au sein d'une MFR.

2 jeunes ont été exclus de leur collège définitivement.

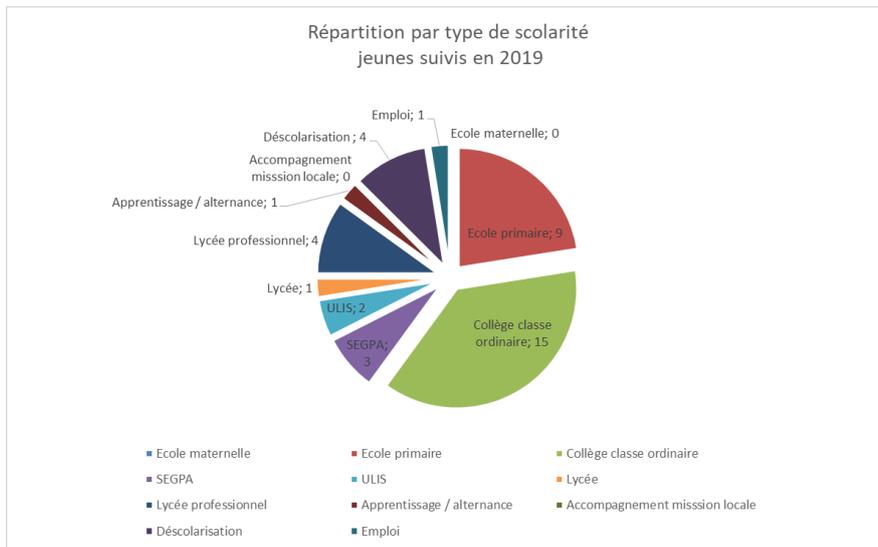
4 jeunes ont obtenus leur CFG, 1 jeune a obtenu son baccalauréat Professionnel STMG (Sciences et Techniques du Management et de la Gestion), 1 jeune a obtenu son CAP employé de commerce multi-spécialités.

Nous notons à nouveau cette année des difficultés pour les jeunes issus d'ULIS primaire de pouvoir intégrer une classe ULIS en collège ou un IME. Non seulement il y a peu de places en IME voir en ULIS correspondant au profil des jeunes issus de nos services mais la notification MDMPH ou la décision d'affectation en ULIS arrivaient souvent en fin d'année scolaire ne permettant pas aux jeunes et à sa famille d'effectuer, par anticipation et dans les délais, les démarches nécessaires. Cela a pour conséquence à la rentrée scolaire suivante la poursuite de la scolarité du jeune en milieu ordinaire sans scolarité adaptée. Cela n'est pas sans conséquence au-delà du jeune lui-même et sa famille sur l'accompagnement par les professionnels du SESSAD (ajustement du PPA, accompagnements des adaptations dans le cadre de la scolarité...).

29 jeunes sont inscrits dans le cursus scolaire ordinaire et 5 jeunes en classe SEGPA ou ULIS. Cette année, nous avons 2/3 des jeunes qui sont accueillis dans un cursus ordinaire contre un peu moins de la moitié l'année dernière et 9 enfants pour la SEGPA ou ULIS en moins par rapport à 2018. Cependant ce chiffre est à modérer, car certains jeunes demeurent scolarisés dans ce cursus ordinaire avec une adaptation parfois difficile (apprentissage difficile, absences récurrentes, comportement inadapté...). Leur place serait plus adaptée dans un cursus spécialisé mais le jeune ou sa famille refusent parfois cette orientation.

Le nombre de collégiens ou lycéens accompagnés en 2019 (23) est supérieur à celui des enfants en école primaire (9). Un nombre similaire à l'année 2018.

Le travail de collaboration engagé depuis plusieurs années avec les équipes enseignantes des écoles et collèges du secteur se renforce au fil des années, soutenu par les liens aussi tissés avec CAP (école des Géraniums, des Bleuets, des Eglantines et des Dahlias, collège Schoelcher). Le SESSAD est bien reconnu dans ses missions et son soutien auprès des enfants/adolescents, et de leurs familles. L'accompagnement proposé favorise le maintien de chacun des jeunes accompagnés dans leur environnement. Le SESSAD, par son action, permet un regard croisé entre enseignants, professionnels de l'équipe contribuant à une traduction des troubles de l'enfant/l'adolescent et médiatisant les relations familles/élèves-établissements scolaires. Par exemple, l'équipe paramédicale est intervenue en réponse aux besoins d'adaptations pour des enfants présentant des troubles DYS (prise en compte des aménagements spécifiques sur la scolarité) et proposer des fiches repères aux équipes pédagogiques.



L'insertion professionnelle

Des stages dans le milieu professionnel se sont déroulés dans le cadre de stages de 4^e ou 3^e SEGPA (garage automobile, boulangerie), stage prépa professionnelle (boulangerie, snack restaurant), stage de 3^e (studio d'enregistrement), stage en 3^e ULIS (commerce de matériel audiovisuel, boulangerie).

Un jeune à la limite de de la rupture scolaire a pu bénéficier d'un stage dans les ateliers métiers du Bâtiment de l'ITEP Maria Dubost et un stage chez un plombier.

Un jeune en lycée professionnel mécanique automobile a effectué un stage mécanique transport à la COURLY.

Un autre jeune en CAP carrosserie peinture aurait dû faire un stage dans son domaine mais souhaitant changer d'orientation, il a préféré faire un stage dans la vente de prêt à porter. Même si le stage s'est bien déroulé, il n'a pas confirmé son choix pour trouver plutôt un emploi.

Un soutien à la recherche de stage est réalisé avec les jeunes et leurs familles. Etant donné que nous accueillons de plus en plus d'adolescents entre 14 et 17 ans, nous sommes amenés à développer ce travail d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, nous recherchons des structures adaptées à des jeunes à partir de 14 ans pour lesquels il est nécessaire d'envisager un accompagnement préprofessionnel. Une collaboration avec le Château de la Barge a permis à un jeune d'intégrer ce centre de formation de façon très positive.

✚ Problématique des situations d'enfants ou d'adolescents suivis au 31 décembre 2019

Problématique des situations d'enfants ou d'adolescents suivis au 31 décembre 2019	
interventions multiples	nombre d'enfants ou d'adolescents concernés
pas d'autre suivi au plan éducatif ou médico-psychologique	29
soins engagés en secteur public de psychiatrie	6
soins psychiatriques engagés en secteur libéral	0
rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie...)	7
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance dans un cadre administratif	4
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire	8
Total	40

L'intervention multiple s'articule principalement autour des soins et de l'accompagnement des familles et des enfants au titre de la protection de l'enfance. Sur les 40 enfants suivis, certains sont concernés et par un suivi en libéral en même temps qu'un suivi en CMP ou un suivi CMP associé avec une mesure de protection de l'enfance.

Aussi :

- Deux enfants ont des suivis multiples ergothérapie, orthophonie et orthoptie.
- Deux enfants ont un suivi orthophonie, suivi que la famille et le SESSAD n'ont pas estimé arrêter à leur entrée au SESSAD, du fait du travail déjà engagé par les professionnels,
- Un enfant a un suivi par une éducatrice du CMP à la demande de la famille,
- Deux enfants ont un suivi en ergothérapie.
- Douze enfants bénéficient parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance dans un cadre administratif ou judiciaire, soit 4 enfants en plus par rapport à 2018. Sur 8 enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre judiciaire, 6 mesures concernent une AEMO, dont 2 jeunes en accueil familial et 3 jeunes en MECS (à temps plein ou séquentiel) et 2 mesures PJJ.

Le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance est en constante augmentation ces dernières années. Dans beaucoup de situations suivies, les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent peuvent se surajouter à des contextes familiaux fragilisés. L'assistante sociale et l'éducateur référentsont très mobilisés par ces contextes. Le travail en réseau mobilise fortement les professionnels, et plus spécifiquement l'assistante

sociale, pour ajuster l'accompagnement au plus près des besoins des jeunes accueillis pour faire lien avec les différents services avec lesquels les familles sont déjà suivies.

II – LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSES

Les accompagnements thérapeutiques, socio-éducatifs, pédagogiques - effectif des enfants ou adolescents suivis au 31 décembre 2019									
MODALITES DE PRISE EN CHARGE UNIQUEMENT EN INDIVIDUEL		MODALITES DE PRISE EN CHARGE UNIQUEMENT EN GROUPE		MODALITES DE PRISE EN CHARGE en INDIVIDUEL et en GROUPE		Fréquence des prises en charge proposées		Problématique d'absentéisme situations de décrochage	
	<i>nombre d'enfants ou adolescents concernés</i>		<i>nombre d'enfants ou adolescents concernés</i>		<i>nombre d'enfants ou adolescents concernés</i>		<i>nombre d'enfants ou adolescents concernés</i>		<i>nombre d'enfants ou adolescents concernés</i>
Thérapeutique	15	Thérapeutique	0	Thérapeutique	7	Hebdomadaire	32	hebdomadaire	2
Educative	33	Educative	0	Educative	0				
		Educative / pédagogique	0	Educative / pédagogique	0	Quinzaine	2	quinzaine	0
		Educative / Thérapeutique	0	Educative / Thérapeutique	6	Mensuelle	3	mensuelle	0

Dès qu'un enfant ou un adolescent est accueilli au SESSAD, nous lui proposons une période de rencontre durant laquelle il commence par être en lien avec son éducateur référent. En fonction de sa situation, il rencontre parallèlement au moins un autre professionnel dans ce temps de "découverte mutuelle", parfois pour réaliser un bilan (orthophonie, psychomotricité, art-thérapie). Durant cette période, nous nous mettons également en lien avec les autres partenaires qui l'accompagnent (en accord avec la famille) : milieu scolaire, service de soins, libéraux, services sociaux... Une visite à domicile, le cas échéant un rendez-vous au SESSAD est proposé à la famille pour réévaluer les attentes de la famille et ses questionnements éventuels. Cela peut être l'occasion de rencontrer le parent absent lors des entretiens d'admission.

Lorsqu'un enfant ou un adolescent est accueilli au SESSAD et bénéficie déjà d'un suivi à l'extérieur (orthophonie en libéral, thérapie au CMP...), le SESSAD évalue systématiquement avec les partenaires concernés, le jeune et

ses parents, la pertinence de poursuivre les accompagnements déjà en place ou au contraire, l'intérêt que le suivi engagé soit dorénavant assuré par les professionnels du SESSAD.

Ces différents temps avec le jeune et tous ces contacts avec les partenaires nous aident à élaborer un projet d'accompagnement et de soin, que nous souhaitons le plus adapté possible aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent. Ce projet fait ensuite l'objet d'un échange avec lui et ses parents pour décider ensemble des objectifs de travail et des modalités d'accompagnement.

Le SESSAD peut proposer des séances individuelles, ou en petit groupe, au SESSAD mais aussi dans les lieux de vie de l'enfant (notamment l'établissement scolaire). La pluridisciplinarité de l'équipe du SESSAD permet de proposer des suivis éducatifs ou thérapeutiques (pédopsychiatre, psychologue, psychomotricienne, art-thérapeute, orthophoniste).

En 2019, les accompagnements proposés ont donc pu se décliner par des rencontres d'un enfant ou adolescent avec un professionnel mais aussi en petits groupes ou encore un binôme de professionnels pour deux enfants.

L'accompagnement d'un enfant ou d'un adolescent se pense dans sa globalité avec une prise en compte de son environnement familial, scolaire, social... et des attentes de chacun.

Un travail, avec différents professionnels du SESSAD (pédopsychiatre, psychologue, éducateur, assistant de service social) peut être aussi proposé aux parents lors de rencontres ponctuelles ou régulières. Il reste la difficulté pour les professionnels soignants du SESSAD, d'organiser des rencontres adaptées aux disponibilités des parents et dans un timing suffisamment court, au regard des temps partiels des professionnels.

Nous continuons une collaboration avec les autres structures de l'association et plus spécifiquement en réponse aux besoins des adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons.

Chaque année, nous avons un ou deux jeunes, qui bénéficient d'un séjour de répit à l'Unité d'Accueil Renforcée (UAR), dispositif de l'ITEP de la Cristallerie. Cette année, quatre jeunes ont pu bénéficier de cet accueil. Cedispositif a permis à ces jeunes de prendre du recul par rapport à leur situation et a contribué à une évaluation du jeune dans un autre contexte permettant de poser un regard soit différent, soit complémentaire.

Par ailleurs, depuis novembre 2019, un jeune bénéficie de nuitées à la Villa du Centre Maria Dubost.

Il convient de noter toutefois les difficultés que nous rencontrons dans les réponses à apporter aux enfants accueillis. L'absence de modalités d'accueil en accueil de jour et/ou accueil de nuit pour les plus fragiles, en proximité du SESSAD, reste un obstacle dans l'accompagnement au profit d'une scolarité inclusive.

III – L'ACTIVITE

SESSAD DUCHERE	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL ANNEE 2019
Nombre de jours d'ouverture	21	16	20	16	19	19	19	5	21	18	19	15	208
Capacité Autorisée	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	
Effectif admis*	36	37	36	39	39	41	41	37	38	38	37	40	
ACTES	415	317	295	315	319	418	130	29	166	234	314	270	3222
Actes BUDGET PREVISIONNEL													2508

***La capacité autorisée est de 35 places depuis le 1^{er} février 2015 dont 5 places sont dédiées à l'expérimentation CAPE.**

Le nombre prévisionnel d'actes pour une année est calculé sur la base de deux actes par semaine d'ouverture pour chaque enfant et adolescent suivis. Pour mémoire, la présence du jeune ou de l'un de ses parents est une condition *sine qua non* pour que l'action d'un professionnel soit comptabilisée en acte.

Cette comptabilisation ne rend pas compte de plusieurs aspects du travail en SESSAD notamment ce qui concerne les admissions, le travail partenarial, les démarches pour solliciter les familles, les temps d'élaboration sur les situations...

Le nombre d'actes retenu lors du budget prévisionnel 2019 a été fixé sur une base de 30 places effectives. Les 5 places dédiées au PCPE (CAP) ne sont pas comptabilisées en actes.

Il est comptabilisé sur cette année 2019, 3222 actes pour une activité prévisionnelle de 2508 actes. Par rapport à l'année 2018, nous constatons une baisse légère des actes (75 actes), en lien avec les mouvements de personnel et des absences de professionnels (arrêts de travail prolongés et non remplacés faute de candidatures à ces postes). Par exemple, l'orthophoniste a été en arrêt de travail sur les deux derniers mois, le poste de l'assistante sociale a été vacant pendant 3 mois du fait de difficulté de recrutement.

SESSAD DUCHERE	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL ANNEE 2019
Educateurs	283	198	182	179	162	269	91	11	137	162	230	172	2076
Orthophoniste	23	15	15	14	28	22	3	3	1	10	0	0	134
Art-thérapeute	36	38	24	43	28	41	13	0	12	30	19	29	313
Assistante sociale	5	10	10	14	18	11	0	0	0	8	8	4	88
Psychomotricienne	31	24	36	43	48	37	9	12	7	5	30	34	316
Psychologue	31	23	22	17	28	21	11	0	0	0	13	13	179
Médecin	2	7	2	2	6	8	0	2	1	8	8	6	52
Directrice adjointe	4	2	4	3	1	9	3	1	8	11	6	12	64
Orthophoniste en libéral	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	415	317	295	315	319	418	130	29	166	234	314	270	3222

ACTES non réalisés	
Educatifs	177
Sociaux	1
Médicaux	14
Psychologiques	38
Psychomotricité	6
Orthophonie	57
Art Thérapie	36
Directeur adjoint	13
nombre d'enfants ou adolescents concernés par une absence	43

Les actes non réalisés sont en diminution cette année : 332 actes en 2019 pour 438 actes en 2018.

Il reste toujours difficile d'assurer une continuité dans l'accompagnement des jeunes, notamment lorsque ces derniers entrent dans la période d'adolescence. En effet, les jeunes mettent souvent en difficulté l'accompagnement et parfois les parents ne sont pas en mesure de garantir ce suivi. Nous pouvons également rencontrer des difficultés d'absentéisme des familles notamment pour les bilans de fin d'année. Malgré nos sollicitations pour rappeler les rendez-vous, de nombreuses familles ne viennent pas lors de ces rencontres, nous amenant parfois à fixer 3 ou 4 rendez-vous de suite.

Les ACTES comptabilisés par discipline			
	Total annuel	%	nombre moyen d'actes annuel par enfant ou adolescent (50)
Educatifs	2076	64,43	41,52
Sociaux	88	2,73	1,76
Médicaux	52	1,61	1,04
Psychologiques	179	5,56	3,58
Psychomotricité	316	9,81	6,32
Art Thérapie	313	9,71	6,26
Orthophoniste	134	4,16	2,68
Orthophonistes en libéral	0	0	0
Directeur –adjoint	64	1,99	1,28
TOTAL	3222	100	

Les **éducateurs** effectuent un peu plus de la moitié (**64.43%**) de la totalité des actes de l'année 2019 contre 54.05% en 2018. Les **professionnels du champ thérapeutique** en effectuent **30.85% contre 32,39% en 2018**. Le nombre moyen d'actes annuel par enfant ou adolescent est à pondérer au regard des arrivées et départs des jeunes en cours d'année.

Professionnels	Entretiens d'admission	Nombre de Réunions ESS	Nombre de Réunions de synthèse pluridisciplinaire	Groupes parents			
				en rapport aux situations d'enfant ou d'ado.	groupe de parole	réunions collectives	groupes d'expression
Educatifs	0	11	5 temps d'élaboration et 9 temps de finalisation du PPA	118	0	0	0
Sociaux	10	1		15	0	0	0
Accompagn.	0	0		0	0	0	0
Médicaux	12	0		7	0	0	0
Psycholog.	12	0		8	0	0	0
Psychomot.	0	1		27	0	0	0
Art-thérapie	0	0		12	0	0	0
Orthophoniste	0	1		10	0	0	0
Directeur-adj.	37	3		36	0	0	0
Total	67	17		14	223	0	0

Cette année encore, nous avons comptabilisé dans les entretiens d'admission, le rendez-vous pour finaliser l'admission. L'admission d'un jeune demande la mise en place d'une rencontre d'une heure environ avec la direction adjointe et l'assistante sociale, une rencontre avec la psychologue et le médecin psychiatre (les années précédentes s'était deux entretiens), une commission d'admission et un dernier rendez-vous avec la direction adjointe (les années précédentes, ce rendez-vous pouvait se faire avec aussi l'assistante sociale) pour finaliser l'admission au SESSAD et constituer le dossier.

Le nombre de réunions de synthèse est inférieur aux années précédentes du fait de la réorganisation de ces temps en un temps d'élaboration du projet suivi d'un temps de finalisation du PPA pour chaque nouvel admis. Cependant des points de situations sont faits régulièrement pour tous les autres jeunes et un bilan de fin d'année scolaire est fait pour tous les enfants dont le PPA date de plus d'un an. Les PPA sont réactualisés chaque année avec les familles.

En 2019, le SESSAD est toujours en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale du 9^{ème} arrondissement. La direction adjointe participe à la commission "*intégration scolaire*", cependant les réunions ne sont plus aussi régulières, du fait notamment de mouvements de professionnels dans cette instance (départ à la retraite de professionnels, absences ou mouvements de médecins sur les CMP, changement de coordinateur).

L'assistante sociale du SESSAD est présente sur le collectif d'assistantes sociales en ITEP et SESSAD/ITEP.

Nous ne rencontrons plus les familles comme nous avons pu le faire auparavant lors de groupes de parents ou d'informations. D'une part, ces rencontres demandaient beaucoup de mobilisations pour l'équipe avec un retour

de présence des parents peu importants (2 à 4 familles présentes parfois). Les différents mouvements dans l'équipe ne nous ont pas permis d'envisager de telles rencontres, nous nous sommes mobilisés pour maintenir l'accompagnement des enfants.

Le partenariat reste toujours engagé notamment dans le dispositif CAP.

Le CMP, la protection de l'enfance sont rencontrés régulièrement pour coordonner l'accompagnement de jeunes accueillis sur le SESSAD. La direction adjointe a pu rencontrer parfois en duo avec l'assistante sociale, d'autres partenaires avec lesquels une collaboration pourra être envisagée sur les années à venir ou pour partager la connaissance des structures (les Cités d'Or, les services d'insertion...).

Les nouvelles écoles, collèges et lycées inscrits dans le partenariat sont rencontrés par la direction adjointe chaque début d'année scolaire pour renforcer les liens et signer une convention de partenariat.

Cette année, la direction-adjointe a rencontré en juin, les enseignants référents du secteur d'intervention du SESSAD, présentant les modalités DITEP et le SESSAD plus particulièrement. Un échange a pu permettre d'échanger sur nos collaborations et sur l'organisation de la rentrée scolaire pour faciliter les préparations des ESS (un courrier est adressé à chaque enseignant référent à la rentrée pour lister les enfants concernés et les plannings des éducateurs référents ainsi que leurs coordonnées).

La direction-adjointe participe également aux rencontres régionales de l'AIRE mises en place cette année sur la région.

Elle est aussi présente dans les rencontres avec l'ARS autour de la mise en place du DITEP et du dispositif CAP.

Il convient de noter que depuis la rentrée scolaire 2019-2020 et la mise en place de la nouvelle gouvernance associative, la directrice du SESSAD de La Duchère/DITEP de VILLEURBANNE participe également à ces différentes rencontres.

L'assistante sociale jusqu'à son départ et la direction adjointe ont participé au Groupe Transversal mis en place au sein de l'association, à raison d'une rencontre par mois. Ce groupe rassemble différents professionnels des ITEP et SESSAD du secteur DITEP.

III – LA PERSONNE ACCUEILLIE ET LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Modalités d'intervention et pluridisciplinarité de l'accompagnement au SESSAD

Le SESSAD propose des modes d'accueil majoritairement sur des temps de séance de 45 minutes à une heure. Certains accompagnements se déroulent sur des temps de repas le midi ou des journées complètes (notamment sur les périodes de vacances scolaires), mais aussi de plus en plus exceptionnellement sur des temps de deux heures, voire de demi-journées du fait de la montée en charge du nombre d'enfants (1,3 enfants par place).

Ces temps d'accompagnement peuvent être proposés sous forme individuelle ou en petit groupe, à dimension socio-éducative et/ou thérapeutique, au SESSAD ou à l'extérieur.

En 2019, plusieurs enfants et adolescents ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement au sein d'un petit groupe. Cette modalité de prise en charge est intéressante, car elle permet notamment de travailler autour de la relation aux autres, point qui est source de difficultés pour la quasi totalité des jeunes que nous accueillons.

De janvier à juin 2019, deux groupes ont été proposés :

- **un groupe ado avec la médiation théâtre**, animé par une éducatrice, la psychologue et un intervenant comédien, avec certains jeunes déjà inscrits dans ce groupe en 2017/2018, mais aussi de nouveaux jeunes arrivés courant d'année 2018.

Ce groupe est destiné à des adolescents, qui ont des difficultés à s'exprimer par la parole. Au cours des séances, il est travaillé l'écoute, l'expression spontanée, l'imaginaire et l'expression corporelle notamment à travers des jeux. Ce groupe accueille cinq adolescents. L'approche théâtrale se fait à travers une démarche de « *théâtre d'impros* ».

La constitution du groupe reste difficile du fait d'absences récurrentes de certains jeunes. L'absence d'une professionnelle depuis mars, n'a pas toujours permis de stabiliser la permanence des encadrants, même si le groupe a été maintenu par la psychologue et l'intervenant. En mai, le groupe a pu être complété dans l'encadrement par l'arrivée d'un remplaçant éducatif.

- **le groupe « Les petites Marmites »** composé de parents et de leur enfant autour de la médiation cuisine, animé par la psychologue et une éducatrice, a permis d'être un support à la relation parent-enfant et de partager une activité ensemble dans une démarche positive et ludique. Ce groupe a dû être suspendu en mars par l'arrêt maladie de l'éducatrice, qui animait aussi l'atelier théâtre.
- **le groupe « Art et Science »** devait initialement être co-animé par l'art-thérapeute et une éducatrice. Il avait pour objectif de la remédiation cognitive par le biais de la construction d'un projet sur lequel les jeunes devaient mobiliser à la fois leur créativité, mais aussi de repérer les savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de leur projet. Ce groupe a démarré en novembre 2018 et s'est poursuivis jusqu'en juin 2019 en tenant compte de l'absence de certains jeunes du fait de stages et malgré l'absence en longue maladie de l'éducatrice.
- **le groupe Taekwondo** animé par un intervenant spécialisé dans cet art martial, la psychomotricienne et une éducatrice, a pu avoir lieu dans les locaux prêtés par la MJC de la Duchère. Cette médiation est un support intéressant pour travailler la relation à l'autre, la limite, la gestion d'émotions plus agressives et il offre aussi un soutien au niveau corporel. Le groupe a permis de finaliser un petit film avec lequel les enfants ont pu repartir. Ce groupe s'est inscrit dans une continuité de novembre 2018 à juin 2019.

Les différents mouvements de personnel entre septembre et novembre 2019 (6 départs de salariés sur 13) n'ont pas permis d'installer tous les groupes qui avaient été prévus notamment le groupe **ado avec la médiation théâtre**. **Les groupes :**

- « **Taekwondo** » n'a pu se poursuivre du fait de l'indisponibilité de l'intervenant et **un groupe « Escalade »** dans une salle Hold'up située sur Vaise a été proposé en présence de la psychomotricienne et d'un éducateur avec 5 enfants. A travers ce groupe, les jeunes pourront améliorer

leur coordination, leur capacité à trouver des appuis physiques et mentaux, d'assumer des prises de risque et de mieux maîtriser leur environnement.

- « **Raconte-moi une histoire** » animé par la psychomotricienne et l'orthophoniste permet d'accueillir deux enfants de 6-7 ans autour d'histoires pour les aider à mieux appréhender les apprentissages de lecture et d'écriture, notamment en suscitant leur intérêt. Un 3^e enfant était prévu, mais il ne semble pas prêt à intégrer un groupe pour l'instant. Le groupe a dû être suspendu en fin d'année du fait de l'arrêt maladie de l'orthophoniste.

En 2019, principalement sur des temps de vacances scolaires, des journées à thème ont été proposées :

- Des sorties avec **le groupe Découverte** ont été organisées en février et avril autour d'une thématique sur la temporalité avec toujours le même groupe de jeunes pour créer une continuité dans la relation. Ces sorties avaient pour objectifs une meilleure connaissance d'un temps historique, la socialisation, l'expression des vécus et des émotions par la parole et aussi par les traces (dessins...).
Fin d'année 2018, une sortie traitant de la préhistoire avait été proposée (Grotte du Cerdon), en février, c'est l'antiquité avec une sortie au musée gallo-romain à Fourvière, en avril, c'est le moyen âge avec une sortie à Haute Rivoire dans un château médiéval en construction. Des ateliers de pratique sont proposés à chaque sortie. Ces sorties se sont terminées par une proposition de **transfert**. Deux jours dans le Beaujolais avec une nuitée en proximité sur Dardilly permettant de travailler la séparation d'avec la famille. En collaboration avec l'association La Pie Verte, une construction d'un mur de pierre a été réalisée selon la technique ancestrale des pierres sèches (travail autour de la destruction / construction ; de la coopération). Ce mini-camp a été proposé aux 9 enfants participants aux sorties, mais seulement 3 enfants sont venus malgré la mobilisation de tous les professionnels notamment les référents éducatifs. Dormir à l'extérieur du domicile reste encore pour certains enfants ou familles source d'angoisses. Cette expérience demande un travail de préparation, de co-construction et d'implication en amont et en aval du séjour qu'il convient de mieux anticiper pour favoriser l'investissement de ces derniers. Nous y travaillons depuis avec l'équipe éducative.

A la Toussaint, le projet se poursuit à travers la thématique « *Les tunnels et leurs mystères* » pour l'année scolaire 2019/2020 permettant de vivre des expériences sensorielles (différents espaces, températures...) et émotionnelles (peur du noir, secret caché...).

Le groupe nouvellement constitué de 8 enfants est allé à la Biennale d'Art Contemporain dont la thématique était « *Là où les eaux se mêlent* » avec une représentation des artistes à travers tunnels, tuyaux, flux. Non seulement c'est un accès à la culture mais aussi cette sortie a permis de participer à des ateliers de création animés par l'art-thérapeute.

Suite à cela, une sortie avec les parents a été proposée pour permettre aux jeunes de faire un lien avec ce qu'ils ont pu découvrir. Une seule famille s'est présentée pour cette sortie.

- En avril, un groupe de 3 jeunes sont sortis à la salle Hold Up sur Vaise pour une séance d'escalade avec l'intervention d'une ergothérapeute.
- En juillet, plusieurs sorties ont été organisées : une sortie pêche (2 jeunes), une sortie cani-randonnée (2 jeunes), un temps jeux de société (3 jeunes). Une sortie Escape Game a été annulée faute de participants.
- En octobre, une sortie vélo au parc de Miribel (7 jeunes) et un temps foot (7 jeunes) ont été prévus.

Les sorties sont souvent associées à un temps de repas, moment de convivialité et de partage. Elles permettent de travailler la relation au groupe et d'expérimenter de nouvelles découvertes, pour des enfants parfois qui ne sortent pas ou peu de leur quartier. Elles sont organisées par différents professionnels du SESSAD, aussi bien par les professionnels paramédicaux que par les éducatrices, ce qui permet de proposer des accompagnements variés.

Des temps particuliers sont par ailleurs formalisés lors d'évènements qui touchent les enfants et leur suivi sur le SESSAD, notamment lorsque les enfants quittent le SESSAD pour marquer la fin de la relation d'accompagnement. Un temps partagé convivial adapté aux besoins du jeune est proposé.

Les professionnels interviennent principalement sur le SESSAD ou sur le lieu de scolarité pour les accompagnements individuels parfois à domicile suivant le besoin du jeune (pour deux situations d'enfant en phobie scolaire et/ou agoraphobe). Mais l'accompagnement individuel peut se réaliser sur le quartier ou la région lyonnaise avec des supports variés de découvertes de son environnement, ou lors d'un repas pris à l'extérieur de la structure.

L'accompagnement de l'enfant s'inscrit aussi sur les structures du quartier comme le Taekwondo à la MJC, l'activité jardin en collaboration avec le Centre Social de la Sauvegarde.

Le travail avec les familles

Il reste toujours le même, il se déploie à différents niveaux :

- les **rencontres "institutionnelles"** autour du projet du jeune. Elles sont proposées après la période "d'observation" lors de l'accueil d'un enfant ou adolescent au SESSAD pour mettre en place le projet d'accompagnement, après les réunions de réflexions d'équipe lorsque des propositions d'évolution du projet sont envisagées ou lorsqu'un échange avec les parents apparaît nécessaire et enfin, lors du bilan de fin d'année.

- **Le travail des éducateurs auprès des familles** peut se décliner de différentes manières : construction d'un lien SESSAD/famille, partage et échange avec les parents sur des préoccupations "du moment" concernant leur enfant ou adolescent, travail autour d'éléments scolaires avec participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation, échanges avec les enseignants ...

Ce travail permet dès le départ de tisser un lien parents/SESSAD (notamment dans des espaces plus informels) avec des parents qui peuvent parfois se montrer assez fuyants et défensifs. Les éducateurs peuvent aussi naturellement s'inscrire dans un travail plus régulier avec les familles.

Les rencontres avec les familles se font le plus souvent au SESSAD mais aussi au domicile avec l'accord des familles.

- Le **travail proposé par l'assistante sociale** est souvent articulé, au départ, autour de la question de demandes auprès de la MDMPH, de l'orientation, de préoccupations d'ordre plus social, soutien à la parentalité.... L'assistante sociale va, par ces biais, être aussi à l'écoute du lien entre l'enfant ou l'adolescent et ses parents et peut, le cas échéant, proposer un travail régulier et intervenir sous forme de visite à domicile. Elle est aussi présente dans les entretiens d'accueil et a, à ce titre, un premier contact avec les parents.

- Le **travail du médecin et/ou du psychologue** peut s'inscrire dans la durée lors de rencontres individuelles avec l'enfant ou de rencontres familiales. Leur intervention s'inscrit aussi à travers des rencontres plus occasionnelles, permettant de porter un regard sur l'organisation psychique familiale, une observation complémentaire du fonctionnement de l'enfant notamment dans son lien familial, d'entendre la problématique familiale, d'essayer d'entrevoir la place occupée par l'enfant dans son histoire et le sens donné à ses difficultés dans sa construction psychique...

Le SESSAD est un service éducatif et de soins. Les approches éducative, sociale et thérapeutique se veulent complémentaires pour aider un enfant ou un adolescent à se sentir mieux. Il est donc important que chaque situation puisse bénéficier d'un regard socio-éducatif mais aussi du regard d'un professionnel inscrit plus spécifiquement dans le registre du soin.

Les enfants et adolescents du SESSAD sont tous accompagnés par un éducateur du service.

Depuis septembre 2014, le médecin ou la psychologue proposent systématiquement deux à trois rencontres par an à chacun des enfants ou des adolescents suivis et ses parents. Ces rencontres s'associent conjointement au travail mené auprès des familles par les autres professionnels.

Les rencontres avec l'enfant et sa famille constituent un temps et un lieu où ils ont la possibilité d'aborder ce qui les préoccupe, en respectant les défenses de chacun. En effet, dans cet espace, les parents peuvent parfois faire des liens avec leur propre histoire et permettre les prémices d'un travail d'élaboration psychique.

Cependant, la rencontre avec un pédopsychiatre ou un psychologue peut susciter une certaine appréhension. Le maillage et le portage des professionnels intervenant auprès des familles est fondamental pour permettre l'accès aux rencontres « psy ». Ainsi, le fait qu'elle soit "institutionnalisée" deux à trois fois par an a pu permettre un accès plus facile à certains parents avec leur enfant.

En fonction des besoins de l'enfant ou de l'adolescent, un soin autre que psychothérapeutique peut être proposé par l'intermédiaire de l'orthophonie, de la psychomotricité ou de l'art-thérapie.

Ces rencontres n'ont pas pu se faire encore cette année au même rythme. Le travail sur le projet de service, les mouvements du personnel ont beaucoup mobilisé les professionnels sur des temps de réunion ou d'ajustement des pratiques, ne permettant pas à la psychologue et à la psychiatre d'avoir suffisamment d'éléments sur lesquels s'appuyer pour assurer ces rencontres. La psychiatre est seulement présente 9,50h par semaine. Le travail avec les familles nécessite du temps, à la fois par les absences récurrentes des familles aux rendez-vous proposés (d'admission, de bilans...) mais aussi par le fait que la relation de confiance ne se construit qu'avec le temps. Les familles sont également souvent happées par les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien (financière, sociale, familiale...). Le temps des familles ne correspond pas toujours au temps du SESSAD, de l'accompagnement de l'enfant, une adaptation continue est nécessaire pour garder le lien et construire avec les familles les projets.

La procédure d'admission

Il a été relaté dans les précédents rapports d'activité que la procédure d'admission était chronophage et qu'au regard des disponibilités restreintes du médecin pédopsychiatre et des absences des familles sur les nombreux rendez-vous, ces admissions pouvaient s'étaler sur plusieurs mois.

Nous avons dû attendre l'arrivée de la nouvelle psychologue pour mettre en place une nouvelle organisation.

Nos objectifs étaient de recevoir les familles, qui avaient pu avoir suffisamment d'informations sur ce qu'était le SESSAD et l'accompagnement proposé et donc de vérifier leur adhésion à cet accompagnement. Aussi une réunion collective est proposée à plusieurs familles en présence de la direction adjointe et de l'assistante sociale, permettant aux familles de poser toutes les questions utiles et présenter la procédure d'accueil.

Suite à cette réunion collective, les familles doivent se manifester auprès du service pour préciser si elles souhaitent continuer la démarche.

Une rencontre unique est proposée aux familles en présence de la direction adjointe, du médecin pédopsychiatre et de l'assistante sociale, puis un temps est prévu pour l'enfant avec la psychologue, permettant de recueillir l'avis de l'enfant.

Cette démarche a été expérimentée en novembre et a permis de proposer une réunion collective à 5 familles. Seulement 2 familles se sont présentées (une seule famille s'est excusée de son absence), les 2 familles ont manifestées leur intérêt pour le SESSAD et ont été reçues en entretien. L'accueil des 2 enfants a été validé par la suite.

Une nouvelle réunion collective a été proposée en décembre pour 6 familles, 5 familles ont été présentes et seulement 3 familles ont manifesté leur intérêt pour l'accompagnement proposé. Certaines familles ont encore besoin de temps pour réfléchir à l'intérêt de l'accompagnement étant donné que l'enfant est suivi par ailleurs (soit par un CMP, soit en libéral).

Les bilans de fin d'année

Nous continuons de faire des bilans en fin d'année scolaire, de rencontrer les parents et les jeunes pour réactualiser si besoin le PPA, afin de le mettre en œuvre au plus vite en septembre.

Cette année 2019, nous avons pris du retard. Du fait des nombreux mouvements de personnels à partir de mai, nous avons dû attendre l'arrivée des nouveaux professionnels pour faire les bilans et/ou rencontrer les familles. Les bilans et rencontres des familles se sont étalés sur la rentrée de septembre, jusqu'à fin novembre, décalant certains accompagnements.

Nous échangeons autour de ces bilans de fin d'année dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le processus d'accompagnement du jeune et de sa famille. A la fois, nous cherchons à être plus opérationnels et plus efficaces dans notre démarche.

L'expression des usagers

Ces dernières années, les professionnels se sont mobilisés pour accueillir les familles dans le cadre de rencontres ponctuelles autour de sujets concernant le SESSAD. L'investissement des professionnels a été important (présence de toute l'équipe parfois) pour recevoir souvent seulement 4 familles. La majorité des familles que nous accompagnons témoignent de précarité financière, d'isolement, de fragilité personnelle voir psychique et de difficultés éducatives engendrant des difficultés pour exprimer, en groupe, leurs besoins, leurs attentes concernant le fonctionnement du SESSAD. Au-delà, nous constatons, en effet, régulièrement que beaucoup d'entre elles sont en difficulté pour se mobiliser pour les rendez-vous concernant l'accompagnement de leur enfant.

Aussi, nous avons sollicités les familles et jeunes par le biais d'un questionnaire de satisfaction élaboré lors de l'évaluation interne Il a été transmis aux familles en fin d'année lorsque l'équipe a pu se stabiliser. Le compte rendu est en cours d'élaboration. Mais force est de constater là aussi que cela demande beaucoup d'énergie pour accompagner les jeunes et solliciter les familles. Nous avons reçu peu de réponses malgré les différentes mobilisations des professionnels.

Nous avons là un travail spécifique à mener pour recueillir la parole du jeune, de sa famille sur les modalités d'accompagnement proposé par le service.

IV – LES POINTS INSTITUTIONNELS SAILLANTS DE L'ANNEE 2019

Organisation de l'équipe

Depuis 2014, le SESSAD a un agrément pour accueillir 35 enfants ou adolescents dont 5 places dans le cadre du dispositif CAPE.

L'équipe du SESSAD en 2019 se configure de la façon suivante :

Direction	Directeur de secteur 0.15 ETP Directrice DITEP 0,15 ETP Directrice adjointe 0.70 ETP
Administration	Secrétaire 0,60 ETP
Pôle socio-éducatif	Educateurs spécialisés 3,2 ETP Assistante de service social 0,50 ETP
Pôle thérapeutique	Médecin pédopsychiatre 0,27 ETP Psychologue 0,535 ETP Psychomotricienne 0,50 ETP Art thérapeute 0,44 ETP Orthophoniste 0,50 ETP
Logistique	Agent de service 0,25 ETP

Le directeur général des PEP69 a exercé une responsabilité de direction d'ensemble du pôle SESSAD en matière budgétaire et financière, comme sur le plan de la gestion des ressources humaines jusqu'à fin août 2019.

Depuis cette date, la direction du service est assurée par le directeur de secteur, la directrice du DITEP de VILLEURBANNE et la directrice adjointe. Un travail conjoint en équipe de direction à laquelle s'ajoute l'autre cadre de direction du DITEP de VILLEURBANNE s'est à peine amorcé. Dans ce cadre, les missions de la directrice adjointe du SESSAD de La Duchère dans l'organisation du DITEP de VILLEURBANNE n'ont à ce jour pas été définies. L'éloignement géographique entre les deux sites, le contexte difficile au SESSAD de La Duchère en 2019, le soucis de stabilité recherché par les cadres de direction déjà en place pour les équipes elles-mêmes et les enfants/adolescents, familles accueillis du DITEP en terme de référence dans un contexte de changement (départ en retraite de la directrice fondatrice et nouvelle gouvernance) par les cadre de direction ne l'ont à ce jour pas permis. C'est là un enjeu de l'année 2020.

Il convient de noter aussi que l'équipe a accueilli une stagiaire psychomotricienne et une stagiaire CAFERUIS sur le début de l'année 2019 et n'a pas souhaité accueillir de nouveaux stagiaires sur la fin d'année du fait de ces différents mouvements de personnels.

Organisation des espaces de réunions du service

Les réunions se sont déroulées de la façon suivante jusqu'en juillet 2019 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe du SESSAD	Synthèse des jeunes et PPA, bilans, questions d'organisations	Equipe entière (12 personnes), sous la responsabilité de la directrice-adjointe	Tous les lundis matin 9h/12h30,
Réunion de direction pôle SESSAD ex-OLPPR	Sujets communs aux deux SESSAD: Thématiques en cours dans le secteur médico-social, points d'organisation, points GRH, formations, Budget	Direction adjointe des 2 SESSAD (2 personnes) Animation : Directeur Général dans sa fonction de Directeur du pôle SESSAD	Le jeudi de 14h à 16h, une fois par mois,
Réunion du Comité Technique de direction	Sujets communs aux établissements ex-OLPPR : Thématiques en cours dans le secteur médico-social, points d'organisation, points GRH, formations, budget, Sujets communs aux établissements.	Directeurs des 2 ITEP, Directions adjointe des 2 SESSAD (4 personnes) Animation : Directeur Général	Le mercredi matin de 9h à 12h30 (de 14h à 17h lors de la réunion élargie), une fois par mois
Réunion du Comité Technique de Direction élargi	Thématiques communes	Directeurs des 2 ITEP, Directions adjointe des 2 SESSAD, Adjoints de direction des 2 ITEP (10 personnes) Animation : Directeur Général	Le mercredi matin de 9h à 12h30, une fois par trimestre
Réunion administrative	Ajustement des modalités administratives	Directions adjointes des 2 SESSAD, directrice financière, secrétaires des 2 SESSAD (5 personnes) Animation : Directeur Général	Le lundi de 14h à 15h30, deux fois par an
COPIL évaluation interne	Suivi de l'évaluation interne, de la mise en œuvre des actions, partage des travaux en cours	3 professionnels du SESSAD de Gerland et 3 professionnels du SESSAD de la Duchère (6 personnes) Animation : Directions adjointes des 2 SESSAD	Le mercredi de 9h à 12h, une fois tous les 6 mois.

Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD (en dehors des cadres de direction et fonctionnelle)	Analyse de situations vécues avec les usagers	Toute l'équipe (12 personnes) Animation : intervenant psychologue clinicien	Le lundi de 9h à 10h30, une fois par mois,
--	---	---	--

Du fait de la fusion-absorption, de la mise en place de la nouvelle gouvernance à cette rentrée scolaire 2019-2020 et de la volonté associative de transformer l'offre de soins des SESSAD en DITEP, l'ensemble des réunions sont réorganisées.

Les réunions se déroulent de la façon suivante depuis la rentrée scolaire 2019-2020 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe du SESSAD	Synthèses des jeunes et PPA, bilans, questions d'organisations et de coordinations, thématiques transversales.	Equipe entière (12 personnes) sous la responsabilité de la directrice-adjointe	Tous les lundis matin 9h/12h30,
Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD (en dehors des cadres de direction et fonctionnelle)	Analyse de situations vécues avec les usagers	Toute l'équipe (12 personnes) Animation : intervenant psychologue clinicien	Le lundi de 9h à 10h30, une fois par mois,
Réunions de direction DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD	Organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP/SESSAD, Adjoints de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions : directeur de secteur/directrice, directeur de secteur/directrice/adjoints de direction, directrice/adjoints de direction.

Réunions institutionnelles du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels et par spécificité de modalités ou de service, avec pour objectifs de mieux se connaître et appréhender les histoires et particularités de service et territoire, de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions du secteur des DITEP	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP et Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Adjointes de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions

Le COPIL pour l'évaluation interne est à repenser au regard de cette nouvelle configuration.

Un contexte d'équipe difficile

Les différents rapports d'activités font état de tensions récurrentes entre professionnels, tensions qui ne permettent pas de faire suffisamment équipe. Des formations, une médiation d'équipe, un travail sur les fiches missions ont été proposés. Cela n'a pas permis d'apaiser la situation de tension croissante au sein de l'équipe.

Dans ce contexte, le travail sur le projet de service en fin d'année 2018 a réactivé ce qui faisait conflit au sein de l'équipe, à savoir des regards opposés sur les apports théoriques fondant le projet de soin du service.

Le CHSCT a donc été alerté en avril 2019 par des membres de l'équipe. Une enquête a été conduite, permettant de mettre en évidence des enjeux et des difficultés relationnelles importants, un clivage entre cadre de direction et cadres fonctionnels avant le rattachement avec le DITEP de VILLEURBANNE et certains membres de l'équipe, impactant le sens et la cohérence du travail.

Un travail d'analyse institutionnelle a été proposé à l'équipe sur plusieurs séances en 2019 à travers une approche systémique. Cela n'a pas été suffisamment concluant.

Au regard de la situation, à l'issu de la restitution du rapport CHSCT, l'association a apporté des réponses immédiates et a été proposé la mutation de la psychologue clinicienne en juillet 2019 sur un autre établissement de l'association.

Dans ce contexte de souffrance dans l'équipe, nous notons des arrêts de travail fréquents et des départs de plusieurs professionnels :

- L'assistante sociale partie en mai, n'a pu être remplacée que fin septembre, faute de candidature sur ce-poste, par une nouvelle professionnelle.
- Un nouvel éducateur est arrivé fin août succédant à une éducatrice en CDD, qui elle-même assurait le remplacement d'une professionnelle en arrêt de travail sur une longue durée et partie depuis pour inaptitude professionnelle.
- Un éducateur a pris ses fonctions en mai pour remplacer une professionnelle en arrêt maladie depuis de nombreux mois (à partir de mars et jusqu'à ce jour).
- La nouvelle psychologue a pris ses fonctions en novembre, suite à la vacance du poste fin juillet.
- Une éducatrice à temps partiel, présente depuis l'ouverture du service, est partie mi-octobre et n'a pu être remplacée que courant novembre.
- Le secrétaire a quitté son poste fin octobre et a été remplacé mi-novembre par une nouvelle professionnelle.

Ce sont 6 personnes au total qui ont quitté le service en 2019. Certains d'entre eux ont saisi des opportunités d'évolution professionnelle et d'autres ont pu exprimer leur souhait de vouloir retrouver une nouvelle dynamique au regard des tensions récurrentes au SESSAD.

Ces changements ont eu un impact sur le travail au quotidien, freinant la mise en œuvre des accompagnements des enfants. Ils ont fortement mobilisé, dès la rentrée scolaire 2019-2020, la nouvelle direction du SESSAD de La Duchère/DITEP de VILLEURBANNE pour apporter des réponses institutionnelles en terme de réorganisation, de remises en sens des pratiques en SESSAD et dans leurs mises en œuvre en Dispositif, de redéfinition des rôles et places de chacun, d'accueil et de soutè à leur prise de poste ces nouveaux professionnels.

C'est un vaste chantier toujours en cours et qui continuera de mobiliser l'ensemble des cadres de direction et fonctionnelles, au vue de la situation difficile dans ce service depuis plusieurs années. Cependant, ce travail s'amorce au sein d'une équipe reconstituée, trouvant appui dans les différents espaces de réunions en commun (réunions, de cadres, réunions institutionnelles, réunions paramédicales et des modalités ambulatoires/CAP communes) sur le DITEP de VILLEURBANNE et sur le nouveau périmètre d'action du secteur des DITEP au sein de l'association.

Poursuivre l'évolution de l'offre de soin en SESSAD et plus globalement en dispositif, adapter ses connaissances aux besoins du public : la formation professionnelle et participation à des journées de formation ou à des colloques

Un éducateur a été présent aux journées de l'AIRE sur le thème "*Société inclusive et solidaire, entre ambition et réalité, le DITEP accélérateur de pratiques* » qui s'est déroulé sur trois jours à Montpellier.

L'orthophoniste a suivi une formation sur « *La prise en charge au Québec : mythes et réalités ?* », organisée sur une journée par le centre de formation des PEP69. Du fait de son absence pour maladie, elle n'a pu participer à sa formation prévue sur une journée, dont la thématique est « *la rééducation logico-mathématique* ».

Le médecin pédopsychiatre a suivi une formation sur 6 jours sur la thématique « *Psychodrame : psychanalytique de groupe* » avec l'Université Catholique de Lyon.

Comme chaque année, des journées de formation sont organisées en collaboration avec le SESSAD de Gerland. En mars, les deux SESSAD se sont réunis sur une journée à l'ITEP Maria Dubost pour terminer la formation « *Du secret professionnel au partage d'informations* » dont une première journée avait été prévue en fin d'année 2018 avec le CREA Rhône Alpes. Egalement en juillet, une formation intitulée « *Le recueil des besoins en lien avec SERADIN-PH* », s'est déroulée sur une journée en juillet. Au regard du sujet, il a été fait le choix de faire travailler chaque SESSAD séparément.

La démarche d'évaluation

Le rapport d'évaluation interne a été communiqué à l'ARS en 2018.

Le COmité de PILotage Evaluation qualité, animé par les deux directrices adjointes et constitué avec des salariés de chacun des SESSAD n'a pu se réunir sur le premier semestre 2019 comme prévu du fait de l'absence longue de la directrice adjointe du SESSAD de Gerland. Un nouveau COPIL doit être mis en place dans le cadre de la nouvelle gouvernance.

Depuis janvier 2017, l'évaluation interne se formalise par la mise en place des actions.

Tous les professionnels participent au moins à un groupe de travail. Plusieurs professionnels sont porteurs d'action en tant que pilote de projet.

Au regard de la programmation envisagée, de nombreuses actions ont pu être validées, d'autres restent encore à finaliser. Le nombre d'actions à traiter était non seulement important, mais pour certains groupes de travail, les professionnels rencontrent des difficultés pour trouver des espaces de travail communs du fait d'une présence à temps partiel et morcelée sur la semaine.

Les difficultés rencontrées cette année dans l'équipe notamment par les différents mouvements de personnels, il a été difficile de mener à bien certaines actions qui restaient à finaliser

➤ **Les actions nécessitant un groupe de travail**

- **L'action 1 : Réécriture du DIPEC**

⇒ Le DIPEC a été mis en application depuis juin 2017.

- **L'action 2 : Information des familles lors de la sortie : contenu du bilan de fin d'accompagnement transmis à la MDMPH, autorisation pour transmettre les informations**

⇒ Un protocole pour organiser l'écrit des bilans envoyés à la MDMPH (fin d'accompagnement et renouvellement de la notification) a été élaboré. La demande d'autorisation pour transmettre les informations aux partenaires après la sortie du SESSAD est faite à l'oral lors de la rencontre pour acter la fin d'accompagnement. Ce protocole reste encore difficile à mettre en place, les bilans sont parfois envoyés sans que l'on ait pu en faire part à temps aux familles (document rédigé après la rencontre des familles).

- **L'action 3 : Mise en place d'un service de suite**

⇒ Le service de suite est mis en place en début d'année 2018

- **L'action 4.1. : Implication des jeunes, familles et partenaires dans la réactualisation du projet de service : consulter les jeunes, les familles et les partenaires sur leur satisfaction du service une fois par an**

⇒ Les questionnaires parents, les questionnaires jeunes, les questionnaires partenaires ont été élaborés en 2017 et un réajustement des questions a été entrepris sur l'année 2019 pour alléger les questionnaires.

Les questionnaires ont été adressés aux parents, et aux jeunes en fin d'année 2019

- **L'action 4.2. : Implication des jeunes, familles et partenaires dans la réactualisation du projet de service : consulter les jeunes, les familles et les partenaires lors de la finalisation du projet de service :**

⇒ Les avis des familles ont été pris en compte dans l'écriture du projet de service, cependant leur avis n'a pas été consulté pour la finalisation de l'écrit.

- **L'action 5.1. : Amélioration du Projet Personnalisé d'Accompagnement : construire des modalités d'accompagnements à partir de l'élaboration d'objectifs**

⇒ Un nouveau document formalisant ce processus d'accompagnement a été mis en place. Ce document prend précisément en compte les attentes des familles et des jeunes, les axes de travail et les modalités d'accompagnement avec pour chacune les objectifs prévus pour le jeune

- **L'Action 5.2. : Amélioration du Projet Personnalisé d'Accompagnement : Déterminer des modalités de co-construction avec les parents et les jeunes et de concertation avec les partenaires :**

Cette action n'a pas pu se mettre en œuvre en 2019.

- **L'action 6.1. : Participation et expression des jeunes et de leur famille : créer un groupe de réflexion sur la participation des familles**

Le groupe constitué de trois professionnels et animé par la psychologue s'est réuni à partir de septembre 2017. Cependant les professionnels n'ont pu avancer comme prévu au regard des difficultés rencontrées pour trouver un espace de travail commun. Puis ce groupe a été suspendu du fait des tensions dans l'équipe puis des différents mouvements dans le personnel et notamment du départ de la psychologue.

- **L'action 6.2. Participation et expression des jeunes et de leur famille : écriture d'une procédure pour traiter les suggestions, demandes, plaintes et réclamations :**

Un groupe a débuté le travail en fin d'année 2018 pour traiter cette thématique. Ce travail n'a pu avancer du fait du départ de l'assistante sociale et de la psychologue, présentes sur ce groupe.

- **L'action 7 : Réactualisation du Projet de service**

⇒ Le projet de service a été finalisé au début de l'année 2019 et validé par l'association lors d'un CA en octobre.

➤ **Des actions relevant d'une simple décision sont également prévues dans la mise en œuvre de l'évaluation interne**

- **Action 1 : Transmission du projet de service aux familles et aux partenaires**

⇒ Les documents (projet de service, livret d'accueil, charte des droits et liberté et règlement de fonctionnement) sont à disposition depuis 2017, des familles et des partenaires dans la salle d'attente du service.

- **Action 2 : Transmission des documents officiels et administratifs à l'équipe (Direction-adjointe)**

⇒ Les documents officiels et administratifs (CPOM, grille évaluation, RPS...) et les documents utiles (projet de service, lois...) sont à disposition des salariés dans la bibliothèque du SESSAD.

- **Action 3 : Accessibilité du SESSAD**

⇒ Le SESSAD est accessible en fauteuil roulant et son entrée est mieux repérée, ceci depuis 2017.

- **Action 4 : Organisation de l'entretien des locaux**

⇒ Une procédure d'entretien des locaux est mise en place depuis 2018 et à disposition de l'agent d'entretien, ainsi qu'un livret de mise en œuvre des consignes d'hygiène et d'un livret recueillant les fiches techniques et de sécurité des produits utilisés. Une procédure d'entretien des véhicules est mise en place également et à disposition de tous les personnels.

Les obligations liées aux conditions d'hygiène sont affichées.

- **Action 5 : Information sur les numéros d'urgence**

⇒ Les numéros d'urgence et notamment le 119 sont affichés dans le service

- **Action 6 : Continuité de l'évaluation**

La mise en œuvre des actions pour les dimensions 4 à 8 n'a pu se poursuivre.

Une nouvelle critérisation des items a été réalisée fin août pour mettre en place une nouvelle programmation de groupes de travail. **Le document finalisé sera disponible le 1^{er} trimestre 2020.**

- **Action 7 : La confidentialité**

⇒ La formation sur le secret professionnel a été réalisée en janvier et mars 2019

- **Action 8 : Conventions dans le médico-social**

Cette action n'a pas été mise en œuvre du fait de la mise en place du DITEP. Des conventions vont être formalisées et signées autour de ce dispositif.

- **Action 9 : Procédure de consultation des dossiers administratifs et médicaux**

⇒ Une procédure pour la consultation des dossiers administratifs et une autre pour les dossiers médicaux sont en place. Ces procédures ont été modélisées pour 2 autres structures (DITEP de Gerland, DITEP de la Cristallerie).

- **Action 10 : Procédures des modalités d'accueil et d'intégration d'un nouveau salarié**

⇒ Depuis 2017, le SESSAD de la Duchère transmettait à tout nouveau salarié un livret d'accueil, spécifique du pôle SESSAD. Depuis la fusion associative, ce livret d'accueil est obsolète. Ce point devra être traité au sein de l'organisation associative.

- **Action 11 : Réactualisation des fiches de poste**

⇒ Chaque salarié a une fiche de poste depuis 2017.

- **Action 12 : Représentation des parents au niveau de l'association**

⇒ L'avis des familles a été sollicité pour la fusion de l'OLPPR avec les PEP69.

- **Action 13 : Mutualisation des moyens et partage d'expériences avec les autres établissements des PEP69**

⇒ Le SESSAD de la Duchère est en démarche de mutualisation des moyens et partage d'expérience avec les autres établissements du secteur DITEP.

Si l'évaluation interne permet de mieux répondre aux obligations législatives et repenser leur travail au quotidien, les professionnels sont parfois dans une tension pour articuler leurs missions auprès des jeunes et de la famille et répondre à cette démarche de réflexion autour de la qualité de l'accueil pour nos usagers.

 **Travaux et aménagements sur le SESSAD**

Un trieur mural a été installé dans la salle d'attente permettant de mettre à disposition les flyers de nos partenaires pour les familles.

Un véhicule a été changé pour une Twingo plus récente.

Un ordinateur fixe a été acheté pour la psychologue.

 **L'inscription du SESSAD de la Duchère dans un projet expérimental avec l'éducation nationale**

Voir rapport PC-PE

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Il convient de noter, au vue des nombreux changements en 2019 dans le service et au sein de l'association, la mobilisation des professionnels pour maintenir et soutenir une relation bienveillante et constructive avec les jeunes, leurs familles et nos partenaires. Les chiffres de l'activité qui demeurent stables en témoignent.

Afin de répondre aux attendus de notre financeur, le taux d'occupation a évolué durant l'année pour atteindre une capacité d'accueil de 40 enfants en fin d'année pour un agrément de 30 places.

L'année 2019 reste marquée par des différents évènements impactant la dynamique du service, dans un contexte de reconfiguration associative.

La cristallisation des tensions d'équipe jusqu'en juillet 2019 et les nombreux mouvements de personnel entre les mois de mai et de novembre 2019 dans un contexte de rattachement du service au DITEP de VILLEURBANNE ont « bousculé » voir mis à mal les professionnels et de fait le suivi des jeunes accompagnés, de leurs familles et des partenaires. Il a fallu pour ces derniers réinvestir de nouveaux professionnels et parfois même sur de courtes durées de remplacement. Nous savons, au vue de la fragilité du public que nous accompagnons combien la permanence et la continuité du cadre et des professionnels sont clé de voute de l'évolution positive de notre accompagnement. L'association, la direction se sont mobilisés pour répondre à cette situation et au quotidien, la directrice-adjointe, a contribué à garantir une continuité d'accompagnement et un relais vis-à-vis des nouveaux professionnels.

Dans ce contexte, le travail d'accompagnement des équipes est toujours en cours et continuera de mobiliser l'ensemble des cadres de direction et fonctionnels en 2020, au vue de la situation difficile dans ce service depuis plusieurs années et des enjeux. Des réponses adaptées aux besoins de jeunes accueillis sont à construire dans le cadre du Dispositif ITEP.

Ce travail trouve un point d'appui sur une équipe reconstituée, trouvant elle-même appui dans les différents espaces de réunions en commun (réunions d'équipe, de cadres, réunions institutionnelles, réunions paramédicales et des modalités ambulatoires/CAP communes) au sein du DITEP de VILLEURBANNE et sur le nouveau périmètre d'action du secteur des DITEP au sein de l'association.

Les enjeux pour le SESSAD de la DUCHERE demeurent importants dans les mois et les années à venir puisqu'il s'agit de finaliser et de redéfinir à court et moyen terme :

- la réactualisation de l'évaluation interne et à moyen terme du projet de service en prenant en compte le rattachement de celui-ci au DITEP de VILLEURBANNE,
- la co-construction et la mutualisation afin de répondre de manière fluide à la diversité des besoins de certains jeunes accueillis au SESSAD de La Duchère. En ce sens, des mutualisations doivent être envisagées avec le DITEP de VILLEURBANNE lui-même en prenant en compte les limites territoriales de

ce dernier, au sein de l'association elles-mêmes avec les autres DITEP et avec d'autres associations telles que le PRADO (DITEP Elise RIVET à Lyon 5^{ème}).

- l'évaluation des besoins en terme d'offres de soin en Accueil de Jour voir Accueil de Nuit à partir du SESSAD de la Duchère et sur le territoire LYON 9, communes limitrophes, Val de Saône la pertinence de développer d'autres modalités d'accompagnement en DITEP.
- le développement de partenariats plus étroits avec l'Education Nationale sur l'ensemble du territoire du SESSAD et au-delà même de La Duchère.